



PAYS DES VANS  
EN CÉVENNES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Département : ARDECHE

Publié le ID : 007-200039832-20251208-D\_2025\_9\_15-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**

**D\_2025\_9\_15**

Nombre de délégués en exercice : 31

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 08 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE COMMUNALE - SAINTE MARGUERITE LAFIGERE, Bâtiment Mairie , sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Présents : 21

Date de convocation du : 02 Décembre 2025

Votants : 31

**Titulaires :** Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel, Monsieur COMPAGNE Jacques

**Objet : Demandes de subventions à la DRAC AURA**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionel  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT  
Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur COMPAGNE Jacques  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Madame CHALVET Catherine

**Secrétaire de Séance :** Madame Bérengère BASTIDE

En vue du déménagement de la médiathèque et conformément aux aides prévues par la DRAC dans le cadre de la DGD, il serait opportun de se saisir de deux dispositifs d'aides :

Le premier à trait à l'achat d'une seconde boîte à livres. Il s'agit d'un contenant sécurisé et installé à proximité de la médiathèque qui permet, uniquement lorsque celle-ci est fermée au public, de déposer les documents empruntés. Cela permet de faire diminuer le nombre de documents rendus en retard et de donner de la souplesse quant aux horaires d'ouverture de la médiathèque qui peuvent s'avérer contraignants à certains moments. Ce mode de gestion des flux de documents a du succès, tellement que la boîte à livres déborde régulièrement et oblige à des interventions de façon à ce qu'il n'y ait pas de vols ou de dégradations. L'achat d'une seconde boîte serait opportun. Le financement de la DRAC est à hauteur de 50%.

Il est demandé à l'assemblée communautaire de se prononcer quant à cette nouvelle acquisition et, le cas échéant, de donner son accord pour une demande de subvention dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Le deuxième est lié au renouvellement des collections de livres et de la ludothèque. Le fonds documentaire est vieillissant malgré des achats annuels, la médiathèque fêtera ses 20 ans en 2026 et le taux d'emprunt est élevé. Il serait opportun, là encore, de se saisir de l'aide permise par la DRAC à cet effet afin de proposer une offre documentaire renouvelée dans la nouvelle médiathèque. Sachant que, comme pour tous les autres documents, ce fonds d'ouvrages bénéficierait à l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau de lecture publique via la navette qui circule chaque semaine pour déposer les ouvrages réservés sur tout le territoire de la Communauté de communes. Il en va de même pour le prêt de jeux (ludothèque). Ce service connaît énormément de succès, le nombre de jeux devient insuffisant et le fonds afférent nécessite aussi d'être renouvelé. Le financement de la DRAC est à

hauteur de 40%.

Là encore, il est demandé à l'assemblée communautaire de se prononcer quant à échéant, de donner son accord pour une demande de subvention dans le cadre de la décentralisation.

Le troisième a vocation à renouveler le parc informatique vieillissant et de doter la nouvelle médiathèque d'outils plus adaptés (douchettes, etc.,). Le financement de la DRAC est à hauteur de 50%.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la possibilité de demander des subventions à la DRAC dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour :**

- L'achat d'une seconde boîte à livres,
- Le renouvellement des collections de livres et de jeux de société pour un montant de 30.000€,
- Le renouvellement du parc informatique de la médiathèque intercommunale.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le